

# Le SSP est satisfait du Non à l'e-ID

Dimanche, 07. mars 2021

De: Communiqué SSP

Loi fédérale sur les services  
d'identification électronique  
(LSIE)



**Le rejet de la loi sur l'identité électronique (e-ID) à 64.30% est un signal on ne peut plus clair. Nos données ne sont pas des marchandises. L'émission de pièces d'identité doit rester en mains publiques !**

Résultat final



Les tâches régaliennes doivent être exécutées par les pouvoirs publics. Et la délivrance d'une attestation d'identité est l'exemple-type d'une tâche souveraine. C'est pourquoi le SSP est satisfait du rejet très clair de l'e-ID, l'identification numérique, dont il était prévu de confier l'émission à des acteurs privés. Le résultat de la votation populaire montre que les citoyennes et les citoyens font toujours et encore preuve d'un bon discernement pour déterminer à qui il est possible de confier une tâche délicate. Celles et ceux qui ont rejeté le projet ne veulent pas aller chercher leur passeport numérique au guichet de l'UBS, ni atterrir dans une file d'attente téléphonique de l'assurance AXA pour obtenir de l'aide en cas de problèmes. Pour ces personnes, qui accordent d'ailleurs une grande importance à la sécurité des données, il n'est pas question que d'autres puissent réaliser des bénéfices avec leur données.

Le Non sorti des urnes est un Non à la forme proposée de l'e-ID. La nécessité de réaliser rapidement une identification numérique, mais cette fois-ci sous la houlette de l'Etat, découle clairement de cette décision. Cette pause dans la concrétisation du passeport numérique peut aussi être utilisée pour réexaminer la situation du dossier électronique du patient (DEP), dont la concrétisation se fait attendre depuis des années. De fortes précautions sont également nécessaires pour ce projet; toutes les possibilités, évidentes ou cachées, de commettre des abus, de prendre des décisions arbitraires, de s'enrichir avec les données ou de voler ces dernières doivent être empêchées de manière sûre, afin de stopper les convoitises, notamment celles des assureurs maladie.